

Pour les parents, les horaires des écoles sont de plus en plus difficiles à respecter

■ Les associations de parents plaident pour un renforcement du dialogue entre les familles et l'école.

Une école primaire qui choisit de terminer les cours à 11 h 35 le mercredi. Un autre établissement qui décide unilatéralement de supprimer la récréation du vendredi après-midi pour boucler la semaine un quart d'heure plus tôt. Une troisième école qui, en dernière minute, durant les vacances de Noël, prévient les parents que les journées des 8 et 9 janvier seront deux journées pédagogiques pour les enseignants, et donc de congé pour les enfants. Et cela, sans possibilité de garderie.

Les difficultés qu'ont les écoles et les familles pour accorder leurs horaires sont récurrentes, admet Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapéc, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique. En réalité, si cette question est ancienne, elle se présente comme de plus en plus aiguë, notamment pour les familles monoparentales ou celles à faibles revenus. Les chiffres du baromètre 2016 de la Ligue des familles parlent d'eux-mêmes: près de 60% des parents dont

un enfant est en maternelle ou primaire ont recours à la garderie de l'école. Ce chiffre chute cependant à 48% pour les parents à revenus modestes. C'est la raison pour laquelle la Ligue plaide pour que des moyens supplémentaires soient accordés à l'accueil extrascolaire.

Dans un document envoyé à ses membres cette semaine, l'Ufapéc précise, de son côté, les prescrits légaux en la matière.

L'essentiel est dans la concertation

Avant tout, l'association tient à rappeler que pour arranger ces différends, l'essentiel se joue dans le dialogue entre l'école et les parents, tant la législation privilégie l'autonomie des établissements.

Ainsi, pour reprendre l'exemple des journées pédagogiques, une direction n'a pas l'obligation de mettre en place une garderie. Concernant les horaires d'une journée, aucun texte ne détermine une heure obligatoire de

début ou de fin. Les établissements sont simplement tenus à assurer un nombre précis de cours. Il appartient donc aux associations de parents de chaque établissement de faire connaître ses avis et ses propositions. *"Mais il appartient aussi aux établissements de se montrer souples, précise Bernard Hubien. Pour une mère qui élève seule ses enfants, il est parfois compliqué de se libérer avant 16 heures. Je comprends que les écoles ne puissent répondre à toutes les demandes, mais elles ne sont pas toujours à l'écoute des difficultés des parents. J'insiste pour qu'en définitive, ce soit toujours le bien de l'enfant qui soit pris en compte. De notre côté, c'est bien la concertation que nous privilégions. Nous sommes soucieux de l'autonomie des écoles."*

Une question de société

Du côté de la CSC-Enseignement, Eugène Ernst, le secrétaire général du syndicat, rappelle que la donne est loin d'être facile pour les écoles et les enseignants. *"Fondamentalement, note-t-il également, cette question est une question de société. Ce sur quoi il faut s'interroger, c'est de savoir si c'est au monde économique et ses horaires (qui seront toujours plus flexibles) qu'il revient de dicter les horaires des écoles."*

Du côté de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), les réflexions sont en cours dans le cadre du Pacte d'excellence mais elles ne devraient pas aboutir tout de suite. La Fondation roi Baudouin planche jusqu'à septembre sur les rythmes de l'année scolaire. C'est après, en collaboration avec tous les acteurs concernés (clubs sportifs, académies de musique...), que la Fondation se penchera sur la question des horaires d'une journée.

BdO

Du côté de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, les réflexions sont en cours dans le cadre du Pacte d'excellence.